

NOTE STRATÉGIQUE RSMMS 2018-2019

L'articulation de l'action syndicale au service du travail décent des migrants

- I. Introduction
- II. Défis et opportunités
- III. Avantages comparatifs du RSMMS
- IV. Réalisations
- V. Orientation stratégique
- VI. Annexe: Feuille de route 2017

I. INTRODUCTION

L'objectif de cette note stratégique est de construire et justifier la vision du Réseau, à partir des priorités communes de ses membres, pour les deux prochaines années.

Le Réseau réunit les syndicats qui ont fait le choix de hisser parmi leurs préoccupations la protection des droits fondamentaux des migrants et leurs familles et la protection des droits des travailleurs qui transitent ou qui s'installent dans leur pays. Le principe de base qui a réuni les organisations syndicales au sein du RSMMS est la nécessité de développer des approches concertées et coordonnées entre syndicats des pays de départ et d'accueil pour articuler la solidarité syndicale et harmoniser les interventions des syndicats membres sur le terrain.

Le cadre général de cette note stratégique s'inscrit dans la réflexion menée par les membres du collectif depuis 2009, dans le référentiel de normes internationales, les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT auxquels adhérent entièrement les organisations membres, ainsi que dans les axes stratégiques des Global Unions et du mouvement international des travailleurs dans son ensemble.

La vision structurant l'intervention du RSMMS pour les deux prochaines années est fondée sur deux constats fondamentaux mis en avant dans la « Déclaration de Casablanca » (8 août 2014), constitutive du RSMMS :

- La situation des travailleurs migrants et les membres de leurs familles ne cesse de se dégrader et prend des dimensions dramatiques dans la plupart des pays de la région méditerranéenne et subsaharienne dues à des violations systématiques des droits humains, des droits fondamentaux des migrants et des conventions internationales en rapport avec la question migratoire.
- 2. Il est extrêmement important et urgent pour les organisations syndicales dans les régions méditerranéenne et subsaharienne d'assumer leurs responsabilités historiques et éthiques à l'égard de ces violations permanentes des droits des migrants et d'agir ensemble d'une manière efficace et coordonnée, sur le plan national, régional et international, pour prévenir la dégradation des conditions de travail et de vie des travailleurs migrants et de lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie.

La feuille de route élaborée lors de l'Assemblée Générale de Paris (fév. 2017) constitue une orientation générale avec l'énumération d'activités concrètes recommandées (cf. Annexe). La présente note stratégique vient en complément pour inscrire ces activités dans une vision concertée et unifiée.

II. DEFIS ET OPPORTUNITES

La situation des travailleurs migrants est indissociable de la situation des travailleurs nationaux. Les abus, les violations et l'exploitation dont sont victimes les travailleurs étrangers en situation irrégulière influent directement sur les conditions de travail de tous les travailleurs. Celle des migrants est aggravée par une forte discrimination et la faible représentation au sein des organisations syndicales. Celles-ci, largement tributaires de l'intérêt de leurs adhérents et faiblement présentes dans l'économie informelle, tardent à assumer ce lien, à se doter de structures opérationnelles adaptées et à activer des leviers institutionnels à leur portée pour agir concrètement et efficacement en faveur des droits fondamentaux des travailleurs migrants.

Le RSMMS est constitué de trois familles syndicales confrontées à des situations historiques, juridiques, sociales et économiques spécifiques. La mobilité intra régionale de longue date en Afrique de l'Ouest porte le défi de l'applicabilité de la législation en vigueur ; la transformation des pays de l'Afrique du Nord en terre d'immigration exige un changement de culture et le développement de nouvelles procédures de régularisation et d'intégration ; la gestion des flux migratoires, dominée par l'approche gouvernementale et sécuritaire, pâtit de la faible implication des syndicats européens audelà des frontières de leur continent. Dans ce sens, les membres constituant le RSMMS s'inscrivent dans une dynamique alternative.

La convergence des situations régionales tend à homogénéiser les cadres d'action des syndicats. Ces points de convergence constituent le socle commun favorable à l'unité syndicale pour développer de nouvelles pratiques de solidarité inter-régionale, basées sur la coopération entre syndicats des pays de départ et de destination, en faveur d'un travail décent pour tous.

Points de convergence :

- Nous provenons tous de pays qui sont à la fois des pays d'origine, de transit et de destination et sommes tous concernés par les deux volets fondamentaux des politiques migratoires que sont l'émigration et l'immigration;
- Nous sommes tous conscients que les dimensions de la migration ne peuvent être traitées de manière isolée, dans la mesure où elles sont étroitement liées à d'autres questions de politique générale et sont par conséquent transversales;
- Nous faisons tous face au défi de soutenir les travailleurs qui évoluent dans des secteurs de l'économie informelle et qui ne constituent pas le profil classique de nos adhérents face aux nouveaux enjeux des réalités du monde du travail;
- Nous sommes tous confrontés à des politiques qui discriminent les migrants, mettent en concurrence les travailleurs étrangers et nationaux, banalisent la xénophobie et le racisme;
- Nous sommes tous confrontés à l'incapacité des Etats à développer seuls des stratégies migratoires basées sur les droits;
- Nous faisons tous le constat de la teneur ultra-sécuritaire des positions et des mesures de gestion des flux migratoires qui accaparent une partie importante de l'aide au développement et alimentent dans les trois régions un cercle vicieux qui prend la forme de trafic de migrants, de traite des êtres humains et de travail forcé;
- Nous sommes tous conscients que les mécanismes de migration légale qui passent par un réel effort de mise en relation et d'intégration des marchés de l'emploi tardent à se développer, principalement, par le manque d'implication des partenaires sociaux;
- Nous sommes tous conscients que le traitement équitable et non-discriminatoire des travailleurs migrants et de leur famille par les systèmes de sécurité sociale des pays de destination nécessitent un suivi coordonné de part et d'autre des frontières;
- Nous sommes tous confrontés au risque de l'inclinaison vers la dérégulation de certaines dispositions politiques et juridiques de gestion des travailleurs migrants, limitant la portée des garanties offertes par les normes internationales et les législations et conventions régionales, sous-régionales et nationales.

III. LES AVANTAGES COMPARATIFS DU RSMMS

Le collectif du RSMMS porte des acquis et des atouts avec un potentiel important qu'il nous revient d'exploiter au mieux.

Notre approche se démarque principalement par la lecture transnationale et transrégionale des mouvements migratoires. Cette approche innovante se reflète dans la composition et la structure du RSMMS et offre un angle d'analyse syndical qui fait écho à la réalité du parcours migratoire.

Il est indispensable de mettre en commun les capacités, compétences et savoir-faire des syndicats des trois régions, de façon à impulser des coopérations et des actions, en mesure de contribuer au développement de politiques migratoires nationales et régionales équitables. L'articulation de l'action syndicale entre pays de départ et de destination constitue un maillon indispensable pour compenser les carences des politiques publiques, et alimenter, sur une base unifiée, des analyses et recommandations opérationnelles en faveur du travail décent des migrants.

Le RSMMS a permis, depuis l'initiative de l'UGTT et de la CGIL en 2009, de démarrer un processus de concertation et de dialogue continu entre syndicats des trois régions. Trois Assemblées générales ont été organisées ; le COPIL, composé de sept organisations, a maintenu une coordination continue avec au moins deux actions par an. Le réseau s'est doté d'un règlement de fonctionnement lors de la dernière assemblée. Le partage d'information avec les structures régionales de la CSI, la CES et les fédérations syndicales internationales a été dès le départ une priorité.

Un partenariat stratégique avec la Fondation Friedrich Ebert et les collaborations de longue date qu'entretiennent nos membres avec ses différents bureaux offre un potentiel d'actions dans les trois régions. Un projet spécifique intitulé PROMIG-FES 2017-2020 a été développé sur la base des orientations stratégiques formulées par les membres du réseau.

IV. REALISATIONS

Le partage d'expérience, les analyses conjointes et les actions de sensibilisation font du RSMMS une plateforme collaborative en mesure d'orienter les syndicats actifs dans le domaine migratoire. Les actions développées s'inscrivent dans des niveaux de coopération variés.

Gouvernance et coordination du RSMMS

- ightarrow AG de Paris janv. 2017
- → AG de Mahdia janv. 2016
- → AG de Casa août 2014
- → Elaboration du règlement de fonctionnement du RSMMS, Paris janv. 2017
- → Réunions de coordination (à raison de deux par an)
- → Réunion de coordination avec le projet migration de la CSI Afrique/FGTB, Cotonou août 2017
- → Signature d'une convention de partenariat CARISM-CGIL, Dakar juillet 2017
- → Signature d'une convention de partenariat UGTT-INCA-FLAI, Tunis juillet 2017
- → Dépôt Appel à projet UE mars 2016 (sans suite)
- → Création de la plateforme syndicale nationale PCSM-CI, Côte d'Ivoire 2016
- → Création de la plateforme syndicale nationale CARISM Sénégal, 2013

Missions de sensibilisation des organisations syndicales

- → Mission de sensibilisation à Bamako août 2017
- → Mission de sensibilisation Rome-Berlin-Paris-Bruxelles Déc 2016
- → Mission de sensibilisation au Niger mai 2016
- → Missions de sensibilisation à Dakar sept 2015
- → Mission de sensibilisation à Abidjan sept 2015

Renforcement de capacités des membres

- → Programme de formation pour les jeunes syndicalistes 2017-2020 CARISM, Sénégal
- → Formation des points focaux oct. 2017 Tunis
- → Formation des points focaux sur la plateforme électronique fév. 2015 Bruxelles
- → Séminaire de renforcement de capacités des dirigeants et cadres syndicaux de l'USTN Niger, oct. 2017
- → Renforcement de capacités sur les droits des migrants en Côte d'Ivoire UGTCI, Abidjan mai 2016
- → Renforcement de capacités sur les droits des migrants au Maroc UMT/CDT, Maroc avril 2016
- → Actions stratégiques de la PCSM-CI sur la question Migratoire au niveau national, sous régional, régional et international – Côte d'Ivoire juillet 2017

Conférences régionales et internationales

- → Conférence La politique d'externalisation des frontières européennes et ses conséquences dans les pays de transit et de départ, Niamey Niger USTN déc. 2017
- → Conférence « Sauvons et accueillons les migrants », Paris France CGT, déc. 2017
- → Forum international, sur la problématique de la migration et de l'employabilité des jeunes, Dakar Sénégal UDTS, déc. 2017
- → Migrations arabes-africaines vers l'UE: pour une approche sociale des migrations, nov. 2017 Madrid
- → Participation au Forum de consultation de la société civile Afrique sur le Pacte mondial, Bamako août 2017
- → Participation à la CIT, juin 2017
- → Protection des droits des travailleurs migrants Mahdia Tunisie janvier 2017
- → Atelier subsaharien syndical sur la migration : rôle et stratégies d'action pour la promotion et la défense des droits des travailleurs migrants, Dakar nov. 2016
- → Conférence sur les migrations et la coopération avec les organisations syndicales internationales Mahdia Tunisie, Octobre 2015
- → Atelier régional sur le réseau syndical pour la migration Dakar Sénégal oct. 2013
- → Conférence de Turin Italie oct. 2013

Analyse et appui au dialogue social

- → Atelier interministériel sur la politique migratoire de la Tunisie, UGTT Tunis nov. 2017
- → Atelier des parties prenantes à la convention bilatérale Maroc-Italie nov. 2017
- → Etude sur la convention bilatérale Maroc-Italie sept 2017
- → Atelier des parties prenantes à la convention bilatérale Tunisie-Italie juillet 2017
- → Etude Analyse critique de la résolution du Pacte Mondial pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières, nov. 2018

Déclarations du RSMMS

- → Déclaration pour la ratification de l'accord bilatéral entre le Maroc et l'Italie sur la mobilité des droits sociaux des immigrants marocains et italiens dans les deux pays nov. 2017
- → Déclaration de Agadez oct. 2017
- → Déclaration de Tunis juillet 2017
- → Déclaration d'Abidjan sept 2015
- → Déclaration de Mahdia janvier 2015
- → Déclaration de Casablanca août 2014
- → Déclaration de Turin oct. 2013
- → Déclaration de Hammamet nov. 2009

Plaidoyer

- → Plaidoyer du RSMMS dans le cadre du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, janv. 2018
- → Mission de plaidoyer CEDEAO Libre circulation, CSI Afrique, Abuja déc. 2017
- → Mission de terrain à Agadez Niger, oct. 2017
- → Participation à la campagne contre le navire anti-migrants C-STAR, août 2017

V. ORIENTATION STRATEGIQUE

L'expérimentation, entre les organisations membres, de pratiques et d'approches sectorielles prenant en considération la réalité du parcours migratoire, la protection et la portabilité des droits, ainsi que le dialogue avec les institutions de l'Etat, constituera une contribution concrète et stratégique du mouvement des travailleurs à la défense des droits des travailleurs migrants et à la gestion de la migration et de la mobilité professionnelle.

Sur cette base, trois domaines d'intervention sont à prioriser :

- 1. L'accompagnement et la prise en charge des travailleurs migrants ;
- 2. Le dialogue social comme vecteur porteur de politiques migratoires basées sur les droits ;
- 3. La solidarité transrégionale et la convergence des positions des différentes familles syndicales en faveur d'une gouvernance globale équitable.

Trois thèmes transversaux constituent le fil conducteur articulant ces trois domaines d'intervention :

- La promotion des normes internationales ;
- La mise en cohérence des initiatives locales et régionales et l'exploitation des synergies;
- La mobilisation des ressources et les partenariats dynamiques de l'assistance technique.

1. L'accompagnement et la prise en charge des travailleurs migrants

La prise en charge des migrants varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, il est donc nécessaire de mieux comprendre les situations dans chaque pays pour se positionner d'une manière efficace. La mise en place des points focaux et l'éventail de services qu'ils seront en mesure de proposer pour les travailleurs migrants constituent la valeur ajoutée des syndicats et la pierre angulaire de notre stratégie unifiée.

L'existence de **partenariats concrets** entre organisations membres du RSMMS portant sur le **partage d'expériences et l'assistance aux travailleurs migrants** constituent une base précieuse. Ces partenariats sont avant tout Nord-Sud et devront être davantage exploités et complétés par des partenariats Sud-Sud. Mener des expériences pilotes à l'échelle bilatérale dans ces secteurs spécifiques en fonction de la situation géographique et de l'intérêt des membres (mines, restauration, bâtiment ou travail domestique) constituent des terrains d'action concrets en mesure de développer l'expertise de l'ensemble des membres.

Les syndicats ont également la responsabilité d'impulser davantage de coopération avec les autres acteurs de la société civile qui ont une expérience de longue date et un champ d'action complémentaire pour renforcer une réelle intégration sociale des travailleurs migrants.

2. Le dialogue social comme vecteur porteur de politiques migratoires basées sur les droits

Inciter et renforcer les mécanismes inclusifs relatifs aux politiques migratoires est gage de crédibilité sur la scène internationale. Dans ce sens, un effort réel des syndicats pour apparaître dans l'échiquier institutionnel national est nécessaire. L'approche participative dépend avant tout du contexte national mais peut être influencée par les instances régionales et internationales. Dans tous les cas, mettre en commun les analyses et avoir les éléments d'une lecture transnationale de la migration est un moyen concret de se valoriser aux yeux des gouvernements.

Renforcer la coordination syndicale interrégionale dans la mise en œuvre des accords de partenariat pour la mobilité constitue un levier en mesure d'influencer l'agenda des Etats (principalement du Sud) qui pourrait voir en l'acteur syndical un moyen d'élargir sa marge de négociation. Dans ce sens, la question des communautés des nationaux résidents à l'étranger constitue un focus favorable à un dialogue national et constituerait un premier pas vers une responsabilité accrue en faveur des immigrés et la mise à niveau du cadre réglementaire national.

Une telle approche contribuerait également à valoriser les considérations liées à la migration dans les politiques de développement, alimenterait une stratégie migratoire dont sa déclinaison territoriale serait plus efficace.

3. La coopération et la solidarité transrégionale et convergence des positions des différentes familles syndicales et lobbying

Les principes que nous défendons et la perception des populations de la migration constitueront le cœur des futures politiques migratoires. Le manque d'équité sociale dans nos sociétés alimente une frustration au sein des populations tout autant que nos adhérents avec le risque d'être instrumentalisés pour justifier des politiques basées essentiellement sur des instruments de répression, de sanction et de coercition. La dénonciation de politiques régressives et de ses effets ou la perception positive de la migration nécessite de rassurer les populations des pays d'accueil, en présentant d'une manière fidèle la réalité, en sensibilisant autour des valeurs de solidarité et en présentant des solutions crédibles pour les politiques. Ces trois éléments devront donc faire l'objet de campagnes de communication unifiées, portées simultanément par les syndicats appartenant aux différentes régions. La convergence de nos familles syndicales autour de ces trois dimensions donnera les moyens au RSMMS de jouer un rôle de « think tank » pour les instances internationales syndicales et les acteurs internationaux.

Le COPIL, pour les membres du RSMMS Février 2018

VI. Annexe : Liste des activités formulées dans la Feuille de route élaborée lors de l'AG 2017

Sensibilisation et renforcement de capacités des syndicalistes	Connaissance du terrain	Services aux migrants	Dialogue multi acteurs	Plaidoyer	Opinion publique
 Formations sur les conventions internationales (C97, C43, NU 90) et autres Normes pertinentes Renforcement de capacités des points focaux Migrants (communication, médiation, coordination, appui conseil et orientation) Supports de sensibilisation pour les travailleurs sur leurs droits Collaboration avec les fédérations internationales (secteurs: PSI/Domestic workers) Unité syndicale et migration (atelier de coordination inter syndicale) Campagne de sensibilisation pour les adhérents syndicaux (travailleurs nationaux) 	 Partage de bonnes pratiques entre syndicats (actions syndicales innovantes en faveur des migrants / Nord-Sud et Sud-Sud) Recherche-action (emploi, femmes, jeunes, profil pays, coopération bilatérale) Enquêtes terrain (migrations, jeunes, femmes, traite) Base de données des profils migratoires des pays, suivi et actualisation Fiches d'information (législation, ratification, statistiques, zones géographiques, projets de coopération) Portail web RSMMS 	 Supports d'information (droits, adhésion, contacts) Campagne d'information (assistance en cas de conflit) Atelier syndicat/société civile (collaboration en faveur du public cible) Ateliers de sensibilisation sur les droits des travailleurs Campagne d'adhésion (travail décent) Peer to peer (migrants proches des syndicats relais pour les autres migrants) 	 Atelier partenaires sociaux (conventions bilatérales, droit social) Développement de partenariats avec les OI bureaux régionaux BIT/UE/UMA/CEDEAO/UA Ateliers en direction des ministères (mise en œuvre des accords de mobilité/migration organisée) Conférences internationales (Quelles stratégies d'action basée sur les droits / Gestion migratoire et rôle des organisations syndicales / Migrations et développement) 	 Mission de lobbying auprès d'institutions régionales et des gouvernements (CSI Afrique, CEDEAO, UMA, UE) Campagnes de ratification/application des conventions internationales Campagnes contre la traite des migrants Participation aux events internationaux (GFMD, CIT, autres séminaires internationaux) Ateliers débat (parlementaire, politique, universitaire) Elaboration de documents « politiques » et programmes d'action, déclarations et communications 	 Campagne de sensibilisation (racisme, intolérance, droit des travailleurs, précarité, liberté de circulation, refoulement, protection sociale) Visibilité du collectif (transrégional) Success stories (documentaire, reportage, FB)